

**COMMANDITAIRE** : Conseil Régional

**MANDATAIRE** : GIP FORINVAL

**OBJET** : Programme Régional de Formation  
2017/2019  
Obtenir une certification par la VAE

**DATES DU MARCHÉ** : 28/09/2017 – 27/09/2021  
(48 mois)

**MEMBRES DU GROUPEMENT** : GIP FORINVAL de  
l'académie d'Amiens - GIP FCIP de l'académie de Lille

**CONTACT** : [dava@ac-amiens.fr](mailto:dava@ac-amiens.fr)

Mise en œuvre de prestations d'accompagnement pour les PASS VAE financés  
par la Région et initiés entre le 01/09/2017 et le 31/05/2020

## Objectifs

Permettre aux candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) de se faire accompagner par un organisme labellisé notamment dans la présentation des éléments de son expérience au regard du référentiel d'une certification donnée.

## Public

Le Pass VAE est accessible aux demandeurs, salariés en contrat aidé dans le secteur non marchand bénéficiaires des minima sociaux ; bénévoles visant une certification en lien avec leur bénévolat ; aides familiaux et conjoints collaborateurs d'artisans ou de commerçants.....

## Mise en œuvre administrative

### Avant l'accompagnement

- 1- Le candidat s'informe auprès d'un point info conseil ou d'un point relais conseil
- 2- Le candidat fait acte de candidature et reçoit un avis de recevabilité. Il peut alors se rendre chez un prescripteur afin d'enregistrer son PASS VAE
- 3- Le candidat choisit son prestataire d'accompagnement VAE, et il peut démarrer son parcours VAE après enregistrement sur la plateforme de gestion par le GIP FORINVAL, dès lors qu'un bon de commande est disponible
- 4- Le Pass VAE comprenant les 4 chèques matérialisant les 4 étapes de l'accompagnement.

## Contenu

---

Dans ce chéquier, ils trouveront 4 chèques matérialisant les 4 étapes de leur accompagnement.

1- Contractualisation du programme individualisé d'accompagnement : accueil, diagnostic, définition des étapes, contenu et calendrier.

2- Assistance à la constitution du dossier de validation.

3- Préparation à l'entretien avec le jury.

4- Entretien post-jury en cas de validation partielle ou d'échec

## Organisation de l'accompagnement

---

L'accompagnement VAE se déroule entre 12 heures et 18 heures maximum, sur une période totale de 18 mois maximum :

**Etape 1** : Contractualisation d'un programme individualisé d'accompagnement (max. 2 H)

*Dans les 15 jours qui suivent le passage au statut « engagé » du candidat*

**Etape 2** : Assistance à la constitution du dossier de validation (max. 11 H)

*Dans les 7 mois à compter de la contractualisation de l'accompagnement*

**Etape 3** : Préparation à l'entretien avec le jury (max. 3 H)

*Dans les 3 mois avant la date de jury*

**Etape 4** : Entretien post jury en cas d'échec ou de validation partielle (max. 2 h)

*Le cas échéant dans le mois suivant la date du jury*